

RÈGLEMENT DE JEU CONCOURS

Article 1 – Organisation

La recyclerie **La Belle Affaire**, située au 4 rue Pythagore, 17440 Aytré, organise un jeu concours gratuit sans obligation d'achat ni de don.

Article 2 – Conditions de participation

Le jeu est ouvert à toute personne physique, à l'exception du personnel organisateur et de leur famille directe.

La participation est limitée à **une participation par personne**.

Article 3 – Modalités de participation

Toute participation multiple pourra être annulée par l'organisateur. La participation se fait exclusivement en magasin via un **bulletin papier à déposer dans une urne prévue à cet effet**.

La participation implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

Article 4 – Mécanique du jeu

Chaque participant dispose d'une seule participation.

Aucune participation supplémentaire liée à un achat ou un don n'est prévue.

Article 5 – Lots

10 lots sont mis en jeu, composés de produits de seconde main issus de la recyclerie, d'une valeur approximative de 10 euros chacun.

Les lots ne peuvent donner lieu à aucune contrepartie financière ni échange.

Article 6 – Durée du jeu

Le jeu se déroule le **21 mai 2026** de **9h30 à 12h et de 14h à 17h**.

Article 7 – Désignation des gagnants

Les gagnants seront désignés par tirage au sort parmi l'ensemble des participations valides.

Le tirage au sort aura lieu le **22 mai 2026**, de manière transparente, à partir de l'urne contenant les bulletins de participation.

Le tirage est réalisé par l'équipe de la recyclerie La Belle Affaire.

Article 8 – Information des gagnants

Les gagnants seront contactés par téléphone.

Sans réponse dans un délai de **10 jours**, un second tirage pourra être effectué pour réattribuer le lot.

Article 9 – Données personnelles (RGPD)

Les données collectées sont : nom, prénom, numéro de téléphone, et réponse à la question suivante : "Avez-vous déjà visité La Belle Affaire ? (oui/non)".

Ces données sont utilisées uniquement dans le cadre du jeu concours et ne font l'objet d'aucune newsletter ni prospection commerciale.

Chaque participant dispose d'un droit d'accès, de modification et de suppression de ses données.

Article 10 – Responsabilité

L'organisateur se réserve le droit d'annuler, modifier ou prolonger le jeu en cas de force majeure ou de circonstances indépendantes de sa volonté.

Article 11 – Acceptation du règlement

La participation au jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.